Département du Pas-de-Calais
Canton de DOUVRIN
Commune de BILLY-BERCLAU

Ville de Billy-Berclau Le bien vivre

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

2024.059 T

Autorisation d'organisation d'une vente au déballage dit "vide maison"

LE MAIRE DE BILLY-BERCLAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et suivants

VU le Code du Commerce, notamment ses articles L 310-2 et L 442-8,

Vu le Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L 310-2 du Code du Commerce,

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif la déclaration préalables des ventes au déballage,

Vu la demande formulée par Monsieur HERLIN Pascal afin d'organiser une vente au déballage dit "Vide Maison" les 30 et 31 Mars 2024 au 38 Rue M- Ravel,

Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable après du maire de la commune dont dépend le lieu de la vente,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est accusé réception de la déclaration faite par Monsieur HERLIN Pascal , qui est autorisé à organiser une vente au déballage dite "Vide Maison" les 30 et 31 mars 2024 au 38 Rue M-RAVEL à Billy-Berclau.

ARTICLE 2 : Monsieur HERLIN Pascal s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement..(Meubles-Bibelots-Tableaux..)

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur HERLIN Pascal.

ARTICLE 4 : Messieurs le Commissaire de Police de Béthune et Commissaire d'Auchy Les Mines, Monsieur le Directeur Général des Services, Messieurs l'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, les ASVP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 14 Mars 2024
Pour le Maire et par délégation

MAIRIE DE BILLY BERCLAU 62138

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr